

Bretagne



N° 65

Novembre 2017

En Bretagne, un travailleur indépendant sur cinq exerce également une activité salariée

Représentant 12 % de l'emploi total régional, les actifs non salariés peuvent adopter plusieurs statuts dans leurs activités professionnelles. À côté des non-salariés dits « classiques » que sont les gérants majoritaires d'entreprises et les entrepreneurs individuels, sont apparus à partir de 2009 les micro-entrepreneurs. Ces derniers représentent en 2014 près d'un quart des actifs non salariés. Assez souvent, les non-salariés exercent aussi une activité salariée. Représentant un cinquième du non-salariat breton, ces polyactifs sont plus fréquemment des micro-entrepreneurs ayant des revenus non salariés peu élevés. Certains métiers sont également plus propices à la polyactivité, notamment dans les secteurs de l'enseignement et la santé. Une forte proportion de polyactifs exercent leurs activités salariée et non salariée dans le même domaine.

Isabelle Baudequin et Michel Rouxel, Insee

Depuis le début des années 2000, l'emploi non salarié breton progresse. Il représente ainsi 12 % de l'emploi total régional à la fin 2014. En proportion, la Bretagne compte plus de non-salariés (*définitions*) que la France métropolitaine, dans laquelle ils représentent 10 % de l'emploi total. Selon ce critère, la Bretagne se situe au 5^e rang national (*figure 1*). En mettant de côté le secteur agricole, 131 000 personnes exercent à la fin 2014 une activité non salariée dans la région (*figure 2*), en tant qu'entrepreneurs individuels, gérants majoritaires de société ou bien sous le statut de micro-entrepreneurs (*définitions*). À cette population, s'ajoutent près de 37 000 non-salariés travaillant dans le secteur agricole (*encadré*). Les actifs non salariés bretons présentent des profils variés, tant dans leur statut que pour les métiers exercés. Par exemple, un cinquième d'entre eux exerce en outre une activité salariée. La protection sociale des travailleurs non salariés constitue un fort enjeu. Il est donc utile de caractériser les déterminants de cette forme d'emploi. Ces derniers sont liés sur la période récente au développement du régime de la micro-entreprise et aux

nouvelles formes d'activités, notamment dans le domaine du numérique.

Près de 80 % des non-salariés n'exercent aucune activité secondaire

Dans les secteurs non agricoles, 79 % des non-salariés bretons n'exercent pas d'activité secondaire et sont donc exclusivement non-salariés (77 % en France). Ils constituent le noyau traditionnel des travailleurs indépendants, pour une

grande variété de métiers : maçons, pharmaciens, boulanger, chauffeurs de taxis, avocats, médecins, artistes... Au-delà de la forte présence du secteur de la santé (médecins, professions paramédicales, ...), la construction et l'hébergement-restauration constituent les autres secteurs d'activités les plus fréquents. L'hébergement et la restauration sont en particulier plus présents en Bretagne, en lien avec le poids de l'économie touristique dans la région.

1 La Bretagne est la 5^e région avec 12 % des emplois concernés

Part des non-salariés dans l'emploi total en France par région (en %)



Champ: France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, estimations d'emplois (fin 2014).

Les revenus des non-salariés (*définitions*) présentent également de fortes disparités. Ils s'échelonnent d'environ 700 euros par mois en moyenne pour le commerce de détail hors magasin à plus de 7 000 euros pour les métiers médicaux ou juridiques. Micro-entrepreneurs exclus, le niveau de revenu des 10 % des non-salariés les plus rémunérés représente 11 fois celui des 10 % les moins rémunérés (*figure 3*). La

dispersion des revenus s'observe aussi au sein de chaque métier. Dans les métiers les moins rémunératoires de secteurs tels que le commerce de détail ou les arts et spectacles, les écarts sont encore plus élevés, s'expliquant notamment par certains revenus très faibles. À noter que 7,5 % des non-salariés bretons ne déclarent aucun revenu d'activité, la moitié d'entre eux étant des gérants majoritaires d'entreprises. Cette situation

peut résulter de différents facteurs : il peut s'agir d'un début d'activité, d'une situation conjoncturelle difficile ou d'une stratégie d'optimisation fiscale. Pour ce dernier point, un non-salarié peut en effet arbitrer entre une rémunération sous forme de revenu d'activité, avec les charges sociales induites, et une rémunération sous forme de dividendes, imposables au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

2 La polyactivité augmente nettement le niveau moyen des revenus

Nombre de non-salariés et revenus mensuels moyens par catégorie

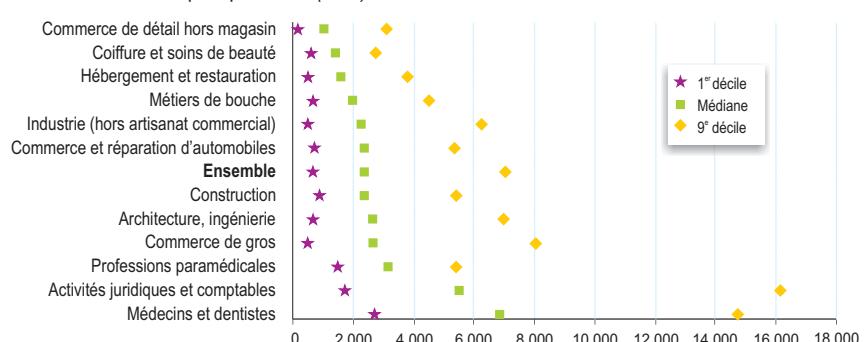
	Nombre	Revenus mensuels moyens (en €)		
		Revenu non salarié	Salaire	Ensemble des revenus
Micro-entrepreneurs exclusifs	17 200	500	0	500
Micro-entrepreneurs polyactifs	13 300	300	1 500	1 800
Total micro-entrepreneurs	30 500	400	1 500	1 000
Non-salariés classiques exclusifs	87 100	3 200	0	3 200
Non-salariés classiques polyactifs	13 700	2 400	2 400	4 800
Total non-salariés classiques	100 800	3 100	2 400	3 400
Total non-salariés exclusifs	104 300	2 800	0	2 800
Total non-salariés polyactifs	27 000	1 300	2 000	3 300
Total non-salariés	131 300	2 500	2 000	2 900

Champ: non-salariés bretons actifs fin 2014.

Source : Insee, base non-salariés.

3 De fortes disparités de revenus

Dispersion des revenus mensuels d'activité déclarés par les non-salariés exclusifs dans les métiers les plus présents (en €)



Lecture : 10 % des médecins et dentistes ont des revenus mensuels d'activité déclarés inférieurs à 2 700 €. La moitié des médecins et dentistes ont des revenus mensuels d'activité inférieurs à 6 800 €. Inversement, 10 % des médecins et dentistes déclarent plus de 14 700 € mensuels.

Source : Insee, base non-salariés.

Cumuler deux emplois en salarié et non salarié : l'effet du régime particulier des micro-entrepreneurs

Les situations de polyactivité correspondent à des personnes exerçant, chaque semaine ou au cours de l'année, à la fois une activité indépendante et une activité salariée. En Bretagne, cette situation concerne 21 % des non-salariés. Au sein des polyactifs, on observe davantage de micro-entrepreneurs, de jeunes chefs d'entreprise et des non-salariés avec de faibles revenus.

Alors que la part de ces polyactifs s'établit à 14 % parmi les autres non-salariés, elle atteint 44 % parmi les micro-entrepreneurs. Pour ceux-ci, la polyactivité reste élevée quel que soit l'âge (*figure 4*). Cette différence entre non-salariés classiques et micro-entrepreneurs s'explique par les faibles revenus constatés en moyenne dans les micro-entreprises : 400 euros par mois en 2014, contre 3 100 pour les autres non-salariés bretons. Un micro-entrepreneur sur quatre gagne moins de 63 euros par mois, la moitié moins de 228 euros et un sur dix au moins 1 104 euros. Le faible revenu des micro-entrepreneurs résulte pour partie des plafonds imposés sur les chiffres d'affaires pour bénéficier de ce régime, mais aussi du fait qu'il s'agit souvent d'une activité d'appoint ou de transition. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs polyactifs, y compris les salaires, atteint près de 1 800 euros mensuels en 2014. Une faible part (18 %) provient de leur activité

4 La polyactivité est plus fréquente parmi les jeunes non-salariés

Taux de polyactivité des non-salariés bretons (en %)



Source : Insee, base non-salariés.

non salariée. Quant aux 17 000 micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée, ils ont perçu en moyenne 500 euros par mois, auxquels il faut ajouter d'éventuelles prestations sociales (chômage, RSA).

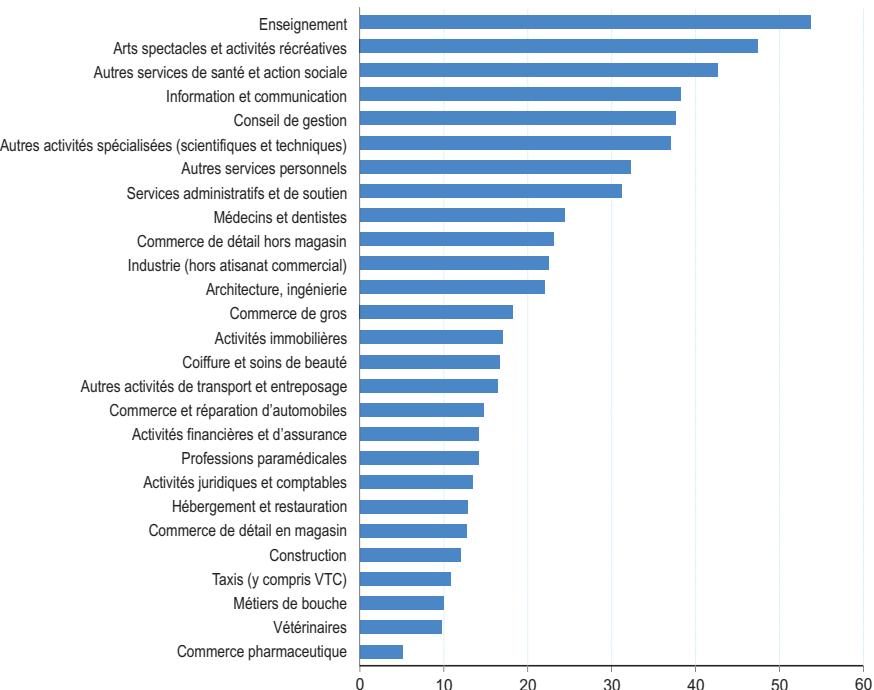
Plus les revenus sont faibles, plus le taux de polyactivité est élevé. À titre d'illustration, ce dernier est de 35 % pour les non-salariés (micro-entrepreneurs ou non) gagnant moins de 1 000 euros en moyenne chaque mois et de 10 % pour ceux percevant plus de 5 000 euros.

La jeunesse de l'entreprise joue sur le cumul d'emplois salarié et non salarié : le taux de polyactivité est en effet trois fois plus élevé dans les structures de moins de 3 ans que dans les plus anciennes. Ce taux diminue ensuite avec l'âge de l'entreprise. Ce résultat concerne plus particulièrement les micro-entrepreneurs, pour lesquels le taux de polyactivité s'élève 56 % parmi les structures de moins de 3 ans, comparé à 35 % pour les structures plus âgées.

Les moins de 30 ans sont plus présents parmi les micro-entrepreneurs (15 %) qu'au sein des entrepreneurs classiques (5 %). La polyactivité est particulièrement élevée parmi les jeunes actifs puis se réduit fortement quand l'âge augmente, surtout pour les non-salariés classiques (entrepreneurs individuels ou gérants de société). Chez les micro-entrepreneurs, la polyactivité reste majoritaire jusqu'à 40 ans et dépasse encore 40 % à l'âge de 55 ans. La polyactivité des jeunes non salariés résulte

5 Le taux de polyactivité varie de 5 % à 54 % selon le secteur

Taux de polyactivité des non-salariés par secteur professionnel (en %)



Source : Insee, base non-salariés

vraisemblablement plus de revenus trop faibles que d'un choix délibéré.

Certains métiers sont plus propices à la polyactivité

La fréquence de la polyactivité dépend également du secteur d'activité (figure 5).

L'exercice parallèle d'une activité salariée est très fréquent (plus de 40 %) pour les non-salariés exerçant dans l'enseignement, notamment l'enseignement du sport et dans les métiers de la culture, les activités artistiques et récréatives ou certains métiers particuliers de la santé (tels que psychologues, sophrologues ou diététiciens...). Pour

La sphère des non-salariés agricoles

Fin 2013, 36 800 actifs non salariés bretons travaillent dans la sphère agricole (y compris dans la sylviculture et la pêche). Un tiers d'entre eux sont des entrepreneurs individuels, les autres sont des gérants de société.

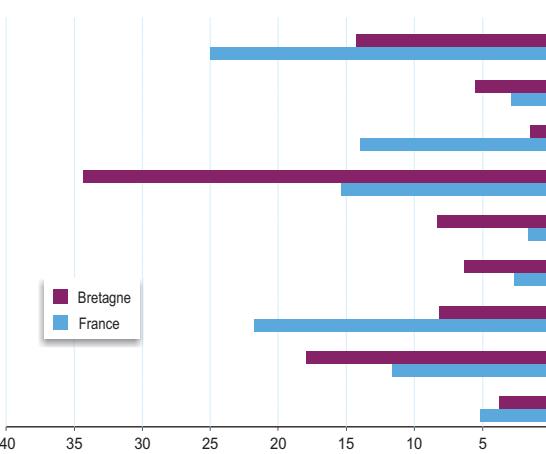
Le nombre d'emplois non salariés agricoles poursuit sa chute depuis plusieurs décennies. Le secteur agricole représentait 46 % des emplois non salariés bretons en 1989. Vingt-cinq ans plus tard, cette part a diminué de moitié (23 %). Toutefois, sur ce critère, la Bretagne se situe encore au deuxième rang national derrière la

Bourgogne-Franche-Comté (23,5 %).

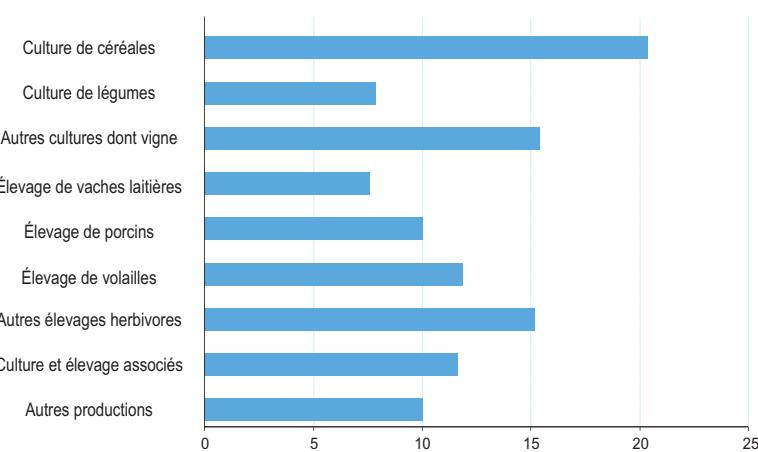
Le revenu moyen des non-salariés agricoles bretons s'élève à 1 430 euros en 2013 et 17 % des cotisants déclarent un résultat nul ou négatif.

La polyactivité est moins fréquente chez les agriculteurs bretons : seuls 9 % d'entre eux exercent simultanément une activité salariée, contre 14 % au niveau national, ce qui s'explique par le fait que la Bretagne n'est pas positionnée sur des productions propices à la polyactivité, telles que la vigne ou les céréales.

Répartition des non-salariés agricoles par secteur (en %)



Taux de polyactivité par secteur en France (en %)



Source : Insee - MSA 2013.

l'essentiel, leurs activités salariée et non salariée se situent dans le même domaine. La polyactivité vaut aussi pour les métiers de l'information et de la communication, dans lesquels près de 40 % des non-salariés sont également salariés. Ces polyactifs peuvent donc valoriser leur compétence dans deux structures différentes. Dans ces secteurs, la création d'entreprise est vraisemblablement aidée par la prédominance du capital immatériel (connaissances) sur le capital matériel. Les nouveaux accès au travail s'appuyant en premier lieu sur les techniques numériques ont pu faciliter également ces changements, rendant plus floue la frontière entre le salariat et le non-salariat. Le cumul de deux types d'emploi concerne moins les autres professions. Seul un quart des médecins libéraux exerce également en tant que salariés. Le taux de polyactivité est de 12 % pour les entrepreneurs du BTP. Cependant, il existe aussi des non-salariés dirigeant plusieurs entreprises, mais ce type de polyactivité n'est pas décevable par la source utilisée (*Sources*).

Vers une polyactivité accrue ?

Les motivations comme les situations individuelles des polyactifs sont multiples : certains cherchent dans l'activité salariée le

bénéfice d'une meilleure couverture sociale¹ ou d'une source de revenu plus régulière ; pour d'autres, l'activité secondaire, qu'elle soit salariée ou non salariée, ne représente qu'une activité d'appoint, pour compléter le revenu principal non salarié ou salarié. Par ailleurs, certains salariés visent à créer leur entreprise, pour devenir des acteurs économiques plus autonomes. La révolution numérique et la libéralisation du marché du transport de personnes ont permis à certaines entreprises de mettre en œuvre de nouvelles formes de contrats de travail, intermédiaires entre salariat et non-salariat. Par le biais de l'évolution technologique (télétravail, plateformes collaboratives) et l'évolution institutionnelle, d'autres voies de diversification émergent, mais ne sont pas encore visibles dans les sources statistiques. Le monde du travail est en pleine mutation, notamment en termes de formes d'emploi ; les frontières entre travail salarié et non salarié ont ainsi tendance à se réduire. ■

Les revenus des femmes non salariées inférieurs d'un quart

En 2014 et hors micro-entreprises, les femmes exclusivement non salariées gagnent en moyenne 2 641 euros par mois, soit 845 euros de moins que leurs homologues masculins. Le revenu des femmes est ainsi inférieur d'un quart (24 %) à celui des hommes. Cet écart de revenu peut s'expliquer par différents facteurs : un volume de travail moins important, le fait qu'elles soient plus jeunes que les hommes (notamment dans les professions libérales les plus qualifiées : professionnels du droit, architectes, médecins), mais aussi du fait qu'elles dirigent des entreprises de plus petite taille et enfin qu'elles soient surreprésentées dans des secteurs moins rémunérateurs. Le secteur de la santé s'affiche comme le plus féminisé mais également comme l'un des plus inégalitaires en matière de revenus. Les écarts de revenus entre femmes et hommes sont plus importants dans les professions libérales à hauts revenus.

1- À ce titre, il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2018, le Régime Social des Indépendants (RSI) sera fusionné au régime général.

Définitions

Non-salariés : selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre. Sont concernés, d'une part, les micro-entrepreneurs et, d'autre part, les non-salariés ou indépendants « classiques ». Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes...) ne font pas partie du champ. Tous les **polyactifs** (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte en termes d'emplois, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

Auto-entrepreneuriat, micro-entrepreneuriat : régime mis en place au 1^{er} janvier 2009, accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de

paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime a été requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014. Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Revenu d'activité : rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG, CRDS). En cas d'exercice déficitaire, le bénéfice des entrepreneurs individuels est considéré comme nul. Le revenu est calculé pour les non-salariés en activité au 31 décembre et rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Ce revenu peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les indépendants classiques n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une **taxation d'office** par l'Acoss pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus. Le **revenu d'activité des micro-entrepreneurs** s'obtient à partir du chiffre d'affaires déclaré, après abattements pour frais professionnels.

Sources et méthodologie

La base « non-salariés » est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. La base non-salariés est appariée aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour fournir des informations sur le cumul d'activités salariées et non-salariées. Les estimations d'emploi localisées servent par ailleurs à calculer la part des emplois non salariés dans l'emploi total.

La méthode utilisée pour calculer les déterminants de la polyactivité est la régression. Seules les variables significatives ont été retenues (méthode stepwise) : le statut, l'âge et le genre du non-salarié, le secteur d'activité, le revenu et l'ancienneté de l'entreprise.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud / C.Bertran. - Dans : *Insee Première* ; n° 1672 (2017, novembre) – 4 p.
- Emploi et revenus des indépendants. - Dans : *Insee Références*, édition 2015.
- Revenus d'activité des non-salariés en 2014 – Housse pour les indépendants « classiques », baisse pour les auto-entrepreneurs / L. Salembier et G. Théron. - Dans : *Insee Première* ; n° 1627 (2016, décembre) – 4 p.
- Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs / D. Richet. - Dans : *Insee Première* ; n° 1666 (2017, septembre) – 4 p.

